

Image not found or type unknown



Location materiel au d un club

Par **dadaexper**, le **06/01/2017** à **19:07**

Bonjour

Mise disposition aux adhérents de l'association d'une centrale vapeur pour une modique sommes de 10 euro pour 2 jours. La question avons nous le droit et quel est la procédure a suivre.

Merci de repondre

Par **morobar**, le **07/01/2017** à **09:25**

Bjr,

Vous avez le droit.

Il parait prudent d'établir une convention de prêt et d'assurer le prêt, tant en responsabilité civile que d'assurance de chose.